



COMMUNE DE SIMANDRE

76, place de la mairie
71290 SIMANDRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 septembre 2021 à 19h00 à la mairie (13 présents), 3 absents excusés ayant donné pouvoir et 2 absents non excusés, avec pour secrétaire de séance : Mme Chantal PINSONNAUX.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 2 septembre 2021 et après en avoir délibéré à **16 voix pour**,

1. **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2020. DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération. DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et la délibération et de RENSEIGNER et PUBLIER les indicateurs de performance sur le SISPEA.
2. **EXIGE** la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 avec le retrait de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF. Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises avec un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF. AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.
3. **APPROUVE** le principe du paiement en ligne des recettes publiques locales. AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion à PayFip et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. DIT que les crédits nécessaires à la dépense (commissions bancaires) seront prévus au budget principal. L'accès au paiement en ligne se fera via la rubrique « espace pratique » du site Internet de la commune : www.simandre.fr
4. **ADOpte** le projet de raccordement au réseau public de la parcelle 255 située "Route de la Cathenière" présenté par le SYDESL à la suite d'une demande de PC (dossier n° 522183). DONNE SON ACCORD sur la contribution communale d'un montant estimatif de 4 940,60€ H.T. (en souterrain 150 ml). DIT que cette contribution sera inscrite au budget, et mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.
5. **ADOpte** le projet de raccordement au réseau public de la station de traitement des eaux usées du bourg présenté par le SYDESL (dossier n° 522170 : alimentation des pompes de relevage de la lagune suite à sa mise en conformité). DONNE SON ACCORD sur la contribution communale d'un montant estimatif de 28 860€ H.T. DIT que cette contribution sera inscrite au budget, et mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.
6. **VOTE** les subventions aux associations pour l'année 2021. DIT que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du budget communal de l'exercice 2021. DIT qu'une somme de 22 000 € est prévue au BP. (Les représentants d'associations ne prennent pas part au vote lors de l'attribution proposée à leur structure). DIT que d'autres dossiers de demande de subventions pourront être étudiés ultérieurement pour les associations n'ayant pas encore déposé leur demande.
7. Considérant le document de gestion et d'aménagement forestier de Simandre proposé par l'ONF, le conseil municipal **APPROUVE** le passage en coupe de la parcelle 2 pour l'exercice 2021. FIXE le volume maximal estimé des portions à 30 stères. ARRÊTE le règlement d'affouage.
8. **ENTEND diverses informations et questions :**
 - Agence postale communale : information sur le recrutement en CDD de l'agent d'accueil à partir du 4/10/21. Informations sur les horaires d'ouverture :
 - Ouverture au public tous les matins du lundi au samedi de 9 h 00 à 11 h 50
 - Ouverture au public le vendredi après-midi de 15 h 30 à 17 h 45
 - Divers remerciements (départ à la retraite, Saône Seille Rugby pour le remplacement des poteaux de rugby...).
 - Délibération renforcement électrique "Chemin des sources" modifiée.
 - Recrutement d'un agent au service technique, en CDD, en remplacement d'un agent en disponibilité.

COMMUNE DE SIMANDRE

SÉANCE LEVÉE à 22 h 00.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 6 octobre 2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Christophe GALOPIN.

La secrétaire de séance,
Chantal PINSONNAUX.

